

**BUREAU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

--

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR
BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

RAPPORTS

RAPPORT 2024-B01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT 2024-B02 : REVISION REGLEMENT INTERIEUR DU CORPS DEPARTEMENTAL ET DU SDIS DE VAUCLUSE

RAPPORT 2024-B03 : POINT D'AVANCEMENT SUR LE PROJET DE CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATIONS D'INCENDIE ET DE SECOURS (CEFIS)



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Mercredi 21 Février 2024
.....

DELIBERATION N° B01/2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le mercredi 21 février 2024 à 16h30 dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Sophie RIGAUT

Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine
Première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Marielle FABRE

Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue
Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne
Troisième vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Catherine GAY

Deuxième adjointe au Maire d'Avignon
Représentante des membres à voix délibérative au sein du
Bureau

Monsieur Claude MOREL

Maire de Caumont-sur-Durance
Deuxième vice-président du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2024-B01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 a été transmis à tous les membres du Bureau.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le jeudi 21 septembre 2023 à 14h00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présentes :

- | | |
|-------------------------|--|
| - Madame Sophie RIGAUT | Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine |
| - Madame Marielle FABRE | Conseillère Départementale du canton de l'Isle sur la Sorgue |
| - Madame Catherine GAY | Deuxième adjointe au maire d'Avignon |

Etait excusé :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| - Monsieur Claude MOREL | Maire de Caumont-sur-Durance |
|-------------------------|------------------------------|

Le Bureau du Conseil d'Administration peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Le Président souhaite la bienvenue au nouveau directeur départemental, le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX et remercie le Colonel SOTTY d'avoir assuré l'intérim durant l'été, période à forts risques incendie, qui a été malgré tout, relativement calme.

Le directeur départemental s'associe à ces remerciements et souligne la qualité de l'accueil qui lui a été réservé par son adjoint et l'équipe de direction.

Madame FABRE interroge le président sur les fermetures des massifs forestiers. Elle indique que pour les élus d'astreinte il est parfois compliqué de s'y retrouver. Elle fait remarquer qu'aux Etats-Unis, les entrées de villes sont signalées par des codes couleurs suivant que les massifs sont accessibles ou pas. Elle précise que cette démarche lui paraît intéressante et permettrait de conserver les barrières en place sans avoir à revenir sur le site pour indiquer que l'accès est interdit ou autorisé.

Elle ajoute qu'il y a peut-être une réflexion à mener avec la Préfecture.

Le Colonel Jérôme SOTTY indique que le département du Var a choisi de faire un découpage par zone plutôt que par massif. En période critique, certaines zones sont fermées au public.

Le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX demande s'il y a eu des difficultés cette année pour faire appliquer la fermeture des massifs.

Madame FABRE indique qu'il n'y en a pas eu grâce à la prévention de la police municipale et l'augmentation de l'implication de la population par rapport aux obligations légales de débroussaillage. Elle ajoute que le fauchage tardif a suscité l'inquiétude et une prise de conscience des administrés.

DELIBERATIONS :

RAPPORT 2023-B02 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2023

Le Président présente le rapport.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

RAPPORT 2023-B03 : DEPENSE EXCEPTIONNELLE

Le Président présente le rapport.

Madame GAY demande s'il est possible d'ajouter ce genre de dépenses dans le Règlement Intérieur afin de plus avoir à délibérer à ce sujet.

Le Président répond qu'il est très rare de délibérer pour de telles situations qui au demeurant est très particulière et ajoute que généralement ce genre de dépense n'est pas acceptée par le SDIS.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Après avoir demandé aux membres du Bureau s'ils avaient des questions particulières à formuler.

Le président lève la séance à 14h30.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte-rendu de la séance du 21 Septembre 2023.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Mercredi 21 Février 2024
.....

DELIBERATION N° B02/2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le mercredi 21 février 2024 à 16h30 dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Sophie RIGAUT

Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine
Première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Marielle FABRE

Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue
Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne
Troisième vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Catherine GAY

Deuxième adjointe au Maire d'Avignon
Représentante des membres à voix délibérative au sein du
Bureau

Monsieur Claude MOREL

Maire de Caumont-sur-Durance
Deuxième vice-président du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2023-B02

REVISION REGLEMENT INTERIEUR DU CORPS DEPARTEMENTAL ET DU SDIS DE VAUCLUSE

Conformément à l'article R 1424-22 du CGCT, le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du Service d'Incendie et de Secours ainsi que les obligations de service des sapeurs-pompiers du corps départemental et des agents du service n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel.

La rédaction initiale du règlement intérieur du SDIS de Vaucluse sous sa forme actuelle date du 26 mai 2011.

Depuis cette date, il a été mis à jour à trois reprises :

- 2014 : Modification du plafond semestriel à 1128 h pour les SPP
- 2016 : Modifications des jours de congés pour les personnels en SHR
- 2020 : Intégration du règlement habillement, passage au 18/24^{ème} pour les gardes de 24h, expérimentation du G12 cyclé au CSP Carpentras.

Cependant, certaines évolutions règlementaires (les sujétions relatives au temps de travail, l'obligation de désigner des référents dans différents domaines...), organisationnelles (développement progressif du régime G12 cyclé ou acyclé pour les centres mixtes...), fonctionnelles (CAPAVENIR 2021, création du GM2S2P...) et temporelles (révision en cours du règlement formation, déploiement du GTA...) nécessitent de réviser dans sa globalité le règlement intérieur du SDIS 84, aussi bien dans la forme que dans le fond.

Cette révision s'inscrit dans une temporalité opportune et doit constituer le socle règlementaire interne de référence aussi bien pour l'administration que pour les agents.

Afin de définir précisément le périmètre de discussion avec les cadres du SDIS et les partenaires sociaux, je vous demande de bien vouloir prendre connaissance du document qui vous est présenté ce jour et d'échanger sur les enjeux liés à la révision de ce règlement.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le principe de révision du règlement intérieur du corps départemental et du SDIS de Vaucluse.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Mercredi 21 Février 2024
.....

DELIBERATION N° B03/2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le mercredi 21 février 2024 à 16h30 dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Sophie RIGAUT

Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine
Première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Marielle FABRE

Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue
Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne
Troisième vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Catherine GAY

Deuxième adjointe au Maire d'Avignon
Représentante des membres à voix délibérative au sein du
Bureau

Monsieur Claude MOREL

Maire de Caumont-sur-Durance
Deuxième vice-président du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

RAPPORT N° 2023-B03

POINT D'AVANCEMENT SUR LE PROJET DE CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATIONS D'INCENDIE ET DE SECOURS (CEFIS)

Lors d'une réunion du 1^{er} décembre 2023, je vous ai présenté 4 scénarios envisageables concernant le projet de CEFIS (cf. document joint au rapport).

Depuis plusieurs années, nos prédécesseurs avaient l'ambition de construire un centre de formation dont les locaux et les outils pourraient être mis à disposition de tous les sapeurs-pompiers de Vaucluse et des autres départements, mais également des collectivités locales et du conseil départemental.

Depuis notre dernière rencontre sur ce sujet, les contraintes techniques et pédagogiques de deux des scénarios n'apparaissent plus prioritaires. Aussi, les services du SDIS, conformément à nos échanges, ont poursuivi leurs démarches notamment dans la recherche d'un terrain.

La commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue a fait savoir qu'elle acceptait de mettre à disposition un terrain de 3 à 4 hectares. L'évaluation des Domaines concernant ladite parcelle, est établie à 10, 96 € du m² soit 132 000 € pour un peu plus de 12 000 m².

La surface totale envisagée lors de la rencontre avec la mairie était de l'ordre de 3,4 hectares, ce qui, par analogie tarifaire, porterait le montant global de cession à environ 372 000 €.

L'acquisition de ce terrain qui se trouve à proximité du SDIS apparaît comme une opportunité.

Comme précisé dans les scénarios A et B figurant dans le document joint, les investissements nécessaires et programmés pour 2025, afin de maintenir notre niveau de formation actuel, pourront se faire sur ce terrain et libérer des espaces sur les sites de Fontcouverte et de Carpentras.

Hors programme d'investissement 2025, les services financiers ont dégagé une somme de 700 000€ (résultat investissement 2023, subvention supplémentaire, amortissement supplémentaire). Je vous propose de réserver 500 000 € en vue de l'acquisition de ce terrain.

J'ai très récemment adressé un courrier à Monsieur le Maire, pour lui faire part de notre intérêt pour ce terrain et des études que nous allions lancer.

Le chef de ce projet de CEFIS, accompagné du chef de la Division Infrastructure, prendra prochainement contact avec Vaucluse Ingénierie du Conseil Départemental.

L'objectif est d'échanger avec ce service sur ses capacités à étudier à nos côtés les volets technique, économique et financier de ce projet, à partir des scénarios A et B présentés.

A ce stade, nous avons demandé à l'équipe projet de nous représenter une définition du besoin plus précise. Elle devra notamment permettre un phasage jusqu'en 2028 afin d'orienter le projet chaque année en fonction des diverses contraintes.

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance du document joint et d'échanger sur l'intérêt d'acquérir ce terrain sans attendre les travaux de l'équipe projet.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

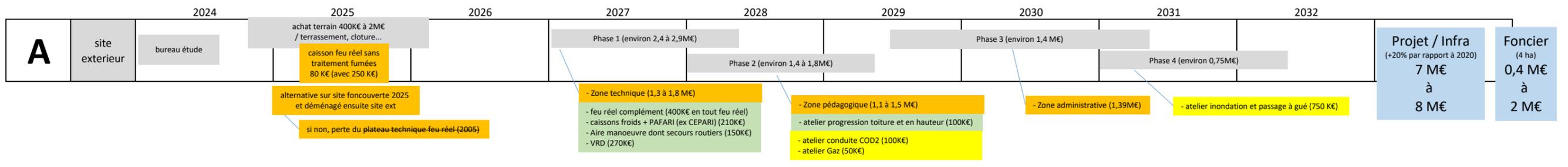


BESOINS ET PERSPECTIVES EN INVESTISSEMENT pour la formation des personnels du SDIS 84

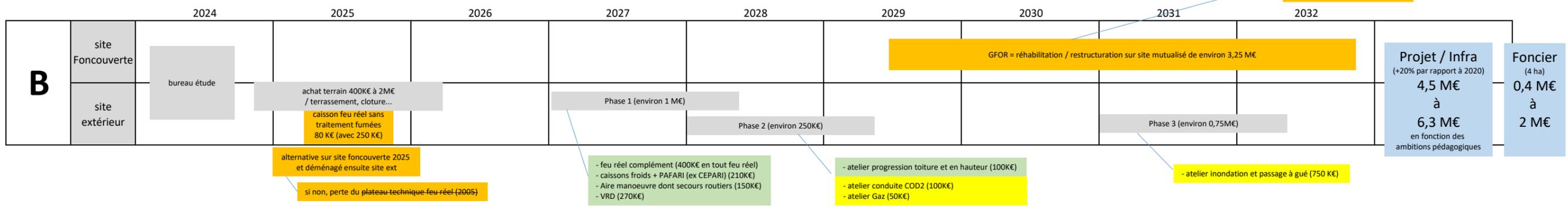
Les montants intermédiaires indiqués
 = évaluations 2020

- maintien nominal
- évolution de fort intérêt
- évolution pédagogique complémentaire opportune

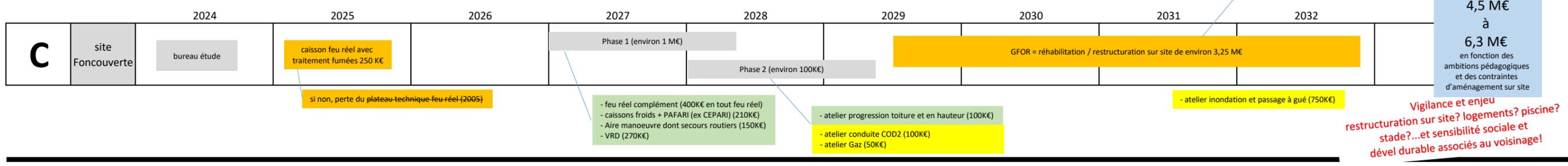
Construction du pôle pédagogique, adm et technique ainsi que le plateau technique sur site extérieur



Conservation du GFOR sur site Foncouverte et développement d'un plateau technique sur site extérieur

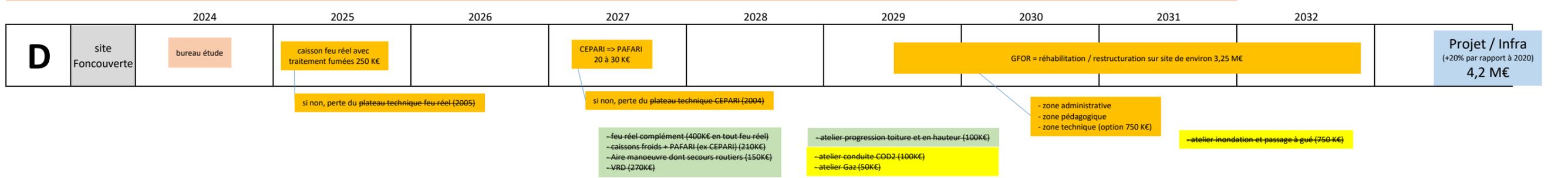


Conservation du GFOR sur site Foncouverte et développement d'un plateau technique complémentaire sur site Foncouverte



Vigilance et enjeu
 restructuration sur site? logements? piscine?
 stade?...et sensibilité sociale et
 dével durable associés au voisinage!

Conservation du GFOR sur site Foncouverte avec regroupement UIF (en + du CEPARI) sur site Foncouverte (sans plateau tech complémentaire)



GFOR - Septembre 2023

ZOOM Projet CEFIS

Plan A	Plan B	Plan C
3 à 5 hectares sur terrain ext	site Foncouverte + 2 à 3 hectares sur site ext	site Foncouverte restructuré
CEFIS (pôle pédagogique, adm et tech + plateau technique) sur base 3 à 5 hectares sur un terrain à moins de 20-30' du site SDIS	pôle pédagogique, adm et technique conservé et restructuré sur site SDIS foncouverte et plateau technique "brut" sur site extérieur de 2 à 3 hectares sur terrain à moins de 20-30' du site SDIS	pôle pédagogique, adm et technique restructuré sur site Foncouverte avec intégration d'un plateau technique réduit et optimisé sur même site
(cf note PCASDIS du 5 avril 2022) Batiments et infrastructures : 5,8 à 6,8 Millions d'€ d'investissement hors foncier <i>(évaluation fin 2020 => surcout à prévoir + 20%? => 7 à 8 Millions d'€)</i> FONCIER : terrain de 3 à 5 hectares / exploration auprès de 10 communes prix du foncier de 10 à 150€ du m ² en fonction des implantations 3 hectares = 300 K€ à 4,5 M€ 4 hectares = 400 K€ à 6 M€ 5 hectares = 500 K€ à 7,5 M€	site Foncouverte = restructuration pôle pédagogique, adm et tech du GFOR avec mutualisation partielle Zone Adm = 1 395 000 € (évaluation fin 2020) Zone Pédagogique = 1 113 000 € (évaluation fin 2020 avec salle de conf mutualisée site) Zone Technique = 750 000 € (1,3 M€ évalué fin 2020 avec 50% de mutualisation site) soit 3 258 000 € (évalué fin 2020) + 20 % à prévoir? => 3 909 000 € site extérieur Plateau Technique : 500 000 € à 2 M€ (évaluation fin 2020 => + 20% à prévoir? => 600 000 € à 2,4 M€) en fonction des ambitions pédagogiques	site Foncouverte = restructuration pôle pédagogique, adm et tech du GFOR avec mutualisation partielle Zone Adm = 1 395 000 € (évaluation fin 2020) Zone Pédagogique = 1 113 000 € (évaluation fin 2020 avec salle de conf mutualisée site) Zone Technique = 750 000 € (1,3 M€ évalué fin 2020 avec 50% de mutualisation site) soit 3 258 000 € (évalué fin 2020) + 20 % à prévoir? => 3 909 000 € Plateau technique sur Site Foncouverte : évalué à 600 000 à 2,4 M€ (idem B) pour intégrer les restructurations nécessaires du site pour y implanter un plateau technique
Entraigues: opportunité de terrain 3,4 à 4 hectares adapté à 10€ du m² = 350 à 400 K€	Entraigues: opportunité de terrain 3,4 à 4 hectares adapté à 10€ du m² = 350 à 400 K€	pas de foncier
soit projet global évalué de 7,4M€ (7 M€+ 0,4 K€) à 8,4 M€ (8M€ + 0,4K€)	soit projet global évalué de 4,9 M€ (3,9M€ + 600K€ + 400K€) à 6,7 M€ (3,9M€ + 2,4M€ + 400K€)	soit projet global évalué de 4,5 M€ (3,9M€ + 600K€) à 6,3 M€ (3,9M€ + 2,4M€)
OU	OU	
Monteux: opportunité de terrain 4 à 5 hectares adapté à env 50€ du m² = 2 à 2,5M€	Monteux: opportunité de terrain 4 à 5 hectares adapté à env 50€ du m² = 2 à 2,5M€	
soit projet global évalué de 9 M€ (7 M€+ 2 M€) à 10,5 M€ (8M€ + 2,5M€)	soit projet global évalué de 6,5 M€ (3,9M€ + 600K€ + 2M€) à 8,8 M€ (3,9M€ + 2,4M€ + 2,5M€)	

?? Intérêt/ opportunité à étudier pour **adjoindre au projet la rénovation et travaux structurants en latence du CSPA** dans une démarche globale de mutualisation et d'optimisation réciproque?

Une maintenance à prévoir (cf note PCASDIS avril 2022) de l'ordre de 2 à 3% pour le bâti et 4 à 15% pour les outils pédagogiques en fonction de leur teneur ("froids", "chauds", numériques...)

AMO à déterminer et **Phasage possible** du projet sur 3 à 6 ans

Nouveaux métiers et enjeu de renforcement (cf note PCASDIS avril 2022): mission log et technique / mission conception et usages numériques de la formation

Enjeu et intérêt d'une évaluation fine en fonction des orientations d'un **cabinet spécialisé / programmiste sur 2024 => 40 à 60 K€** (cf tableau général)

Si, au final, le choix d'un plateau technique complémentaire est abandonné, il restera impératif d'anticiper le projet de restructuration du GFOR actuel dans sa partie, pédagogique, administrative et technique
évaluation de l'ordre de 3,9 M€

Plan "D"

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport concernant le point d'avancement du projet de centre d'entraînement et de formations d'incendie et de secours (CEFIS).

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU